

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220308-6	<u>Séance du 08 mars 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de mars le huit le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09 mars 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 25 février 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de développer un nouveau service pour la préservation du patrimoine et du souvenir, il convient de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet, à raison de 28 heures ½ hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2022.

Le Comité Technique réuni le 22 février 2022 a émis un avis favorable.

La Commission Personnel, réunie le 23 février 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- Approuve la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet à raison de 28 heures ½ hebdomadaires.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Seloncourt, le 08 mars 2022

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER